

Arrêté SG/DCL/BRGE du 28 décembre 2023 portant la liste des journaux habilités à recevoir les annonces judiciaires et légales valables du 1er janvier au 31 décembre 2024 pour la Guadeloupe.

VENTES

FCI01576



www.cqfd-avocats.com

AVIS DETAILLE

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES SUR SURENCHERE

A la requête de :
Monsieur Arnaud, Roger, Alfred GHYS,
Né le 20 septembre 1973 à BOULOGNE s/ MER (62200),
Et

Madame Stéphanie, Annie, Brigitte ROUSSEL épouse GHYS,
Née le 19 juillet 1976 à BOULOGNE s/ MER (62200)

Demeurant 140, Avenue du Vieux Mas, 83700 SAINT-RAPHAEL

Ayant pour avocat constitué la **SELARL CQFD AVOCATS,**
Représentée par Maître Jan-Marc FERLY,

Avocat au Barreau de la Guadeloupe, Saint-Martin et Saint-Barthélemy, 3 quai Ferdinand de Lesseps, 97110 POINTE A PITRE, T 05.90.21.18.18, F 05.90.21.18.20

Il sera procédé à la vente aux enchères publiques sur surenchère devant le Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de POINTE A PITRE, siégeant au Palais de Justice de ladite ville, 16 Rue Dugommier, 97110 POINTE A PITRE, le **Jeudi 22 février 2024 à 10 heures 00**, avec une mise à prix de **CENT TREIZE MILLE CINQ CENT VINGT EUROS (113.520 €)** du bien immobilier dont la désignation suit :

Les biens et droits immobiliers situés sur la commune de SAINT-FRANÇOIS (97118) dans un ensemble immobilier dénommé « Résidence Karukera » au lieudit Pointe des Châteaux et cadastré sous les relations suivantes : AO 132, Lot numéro cinquante-neuf (59), un logement jumelé et 689/100000èmes des parties communes, savoir une maison individuelle jumelée sur simple rez-de-chaussée, comprenant une cuisine, un dégagement, deux galeries, une salle d'eau/wc, deux chambres avec placards, un séjour avec placards, une piscine et les 183/100000èmes des parties communes générales sur une parcelle de 303m².

Et tels que ledit biens et droits immobiliers qui précèdent se poursuivent et comportent, avec toutes leurs aisances, dépendances, et immeubles par destination, servitude pouvant y être attachée et mitoyenneté, sans aucune exception ni réserve.

Les enchères ne peuvent être portées que par un Avocat inscrit au Barreau de la Guadeloupe, Saint-Martin et Saint-Barthélemy, les frais étant supportés par l'adjudicataire en sus du prix d'adjudication.

Tout intéressé peut prendre communication du Cahier des Conditions de Vente au Greffe du Juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de POINTE A PITRE, 16 rue Dugommier, 97110 POINTE A PITRE.

Aucune visite des lieux ne sera organisée.

Fait à POINTE A PITRE, le 15 janvier 2024

Jan-Marc FERLY, Avocat à la Cour

FCI01577



www.cqfd-avocats.com

AVIS SIMPLIFIE

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES SUR SURENCHERE

A l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de POINTE A PITRE, siégeant au Palais de Justice de ladite ville, 16 Rue Dugommier, 97110 POINTE A PITRE, le

Jeudi 22 février 2024 à 10 heures 00

Il sera procédé à la vente aux enchères publiques sur surenchère du bien immobilier dont la désignation suit :

Les biens et droits immobiliers situés sur la commune de SAINT-FRANÇOIS (97118) dans un ensemble immobilier dénommé « Résidence Karukera » au lieudit Pointe des Châteaux et cadastré sous les relations suivantes : AO 132, Lot numéro cinquante-neuf (59), un logement jumelé et 689/100000èmes des parties communes, savoir une maison individuelle jumelée sur simple rez-de-chaussée, comprenant une cuisine, un dégagement, deux galeries, une salle d'eau/wc, deux chambres avec placards, un séjour avec placards, une piscine et les 183/100000èmes des parties communes générales sur une parcelle de 303m².

Et tels que ledit biens et droits immobiliers qui précèdent se poursuivent et comportent, avec toutes leurs aisances, dépendances, et immeubles par destination, servitude pouvant y être attachée et mitoyenneté, sans aucune exception ni réserve.

Les enchères seront ouvertes avec une mise à prix de **CENT TREIZE MILLE CINQ CENT VINGT EUROS (113.520 €)**. Elles ne peuvent être portées que par un Avocat inscrit au Barreau de la Guadeloupe, Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

Tout intéressé peut prendre communication du Cahier des Conditions de Vente au Greffe du Juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de POINTE A PITRE, 16 Rue Dugommier, 97110 POINTE A PITRE.

Aucune visite des lieux ne sera organisée.

Fait à POINTE A PITRE, le 15 janvier 2024

Jan-Marc FERLY Avocat à la Cour Associé Gérant

Notre mail :

contact@leprobant.fr

Notre téléphone :

0590 22 24 39

Une annonce
légale à
publier en
Guadeloupe ?

Simple Facile

Paiement
sécurisé

Votre
attestation
dans votre
boîte mail

24 H / 24

7 Jours / 7

www.leprobant.fr